

M. Frédéric CUVILIER  
Ministre chargé des Transports, de la  
Mer et de la Pêche.  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Paris, le vendredi 17 mai 2013

**Objet : politique sociale des sociétés d'autoroutes.**

Monsieur le Ministre,

Si l'on en croit le journal « les échos » du 26 avril 2013, vous négociez actuellement avec les entreprises autoroutières un éventuel allongement de la durée des concessions en échange de la prise en charge par ces sociétés « de travaux destinés à améliorer la fluidité du trafic sur de petites portions du réseau périurbain ».

Nous ne sommes pas fondamentalement opposés à cette démarche, pour autant que les emplois et le statut des agents des DIRE soient préservés, mais nous souhaitons qu'à cette occasion, l'État concessionnaire attire l'attention des sociétés concernées sur la nécessité de développer une politique sociale digne de ce nom.

Notre première préoccupation concerne **l'emploi** : en effet, depuis la privatisation intervenue fin 2005, les effectifs des principales sociétés d'autoroutes sont passés de 17 898 à 15 653 salariés (effectifs moyens pondérés), soit une diminution de **2245 emplois**.

Certes, cette érosion s'est opérée au fil de l'eau (non-remplacement des départ à la retraite, ruptures conventionnelles, ...), sans recourir à des licenciements économiques. Il est vrai que cela aurait été en totale contradiction avec les énormes profits dégagés par le secteur autoroutier (**2 milliards d'euros** au minimum).

Facteur aggravant, les principales sociétés d'autoroutes prévoient de réduire dans les quatre années à venir les effectifs **d'au moins 1500 salariés**.

Et au moins trois d'entre elles envisagent de s'attaquer au cœur de métier, à savoir la viabilité. Or, la qualité et la sécurité du réseau autoroutier sont les facteurs objectifs justifiant la perception d'un péage. Inversement, tout le monde a pu constater, lors des derniers épisodes neigeux, que le moindre flocon amplifié par la moindre économie de bouts de chandelles, pouvaient paralyser l'autoroute A1.

De façon plus générale, l'emploi est, comme vous le savez, la préoccupation majeure des français. Ainsi est-il difficile d'admettre que des entreprises très profitables n'aient pas une attitude plus citoyenne et contribuent malheureusement à la désertification de zones rurales ou autrefois industrielles.

De plus, la réduction des effectifs se traduit mécaniquement par une détérioration **des conditions de travail**, plus particulièrement au niveau des équipes de terrain composées en règle générale d'une douzaine de salariés et au sein desquelles chaque départ entraîne une pression et un stress supplémentaires.

En outre, nous observons que les directions jouent sur deux tableaux (l'emploi et les **salaires**) et profitant de la crainte légitime des salariés de perdre leur emploi, octroient des augmentations de salaires de plus en plus faibles et souvent inférieures à l'inflation, et ce alors que les tarifs des péages augmentent depuis plusieurs années bien plus que l'indice des prix.

Certes, les employeurs vous feront valoir que :

- D'une part, ces augmentations découlent d'accords collectifs conclus avec certaines organisations syndicales ;
- D'autre part, dans certaines entreprises, les salariés bénéficient depuis la privatisation de différentes modalités d'épargne salariale plus favorables que celles en vigueur antérieurement. Mais sauf cas légaux ou mesure exceptionnelle de déblocage, ce n'est pas cette épargne salariale qui permet de faire face aux dépenses incontournables du quotidien ;  
En outre, les dispositifs d'épargne salariale contribuent à accroître l'écart entre les rémunérations des cadres dirigeants et supérieurs et celles de l'encadrement intermédiaire et des salariés de base.

Tous ces éléments militent, de notre point de vue, pour la mise en place, à votre initiative, de garde-fous : le premier d'entre eux pourrait être l'introduction d'un volet social pour les futurs contrats de plan, et d'un avenant sur ce thème pour les contrats en cours.

Afin de pouvoir vous exposer plus en détail nos préoccupations et propositions, nous sollicitons de votre part une audience dans les meilleurs délais.

Dans cette attente et restant à la disposition de vos services pour tout complément d'information,

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre démarche, et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

**CFDT**



Christian **Bel-dit-Berbel**

**CFE/CGC**



Jacques **LLADERES**

**CFTC**



Jean-Philippe **CATANZARO**

**CGT**



Bernard **JEAN**

**CNSF**



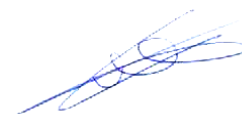
Olivier **MOREAU**

**FAT-UNSA**



Yannick **MONÉ**

**SUD**



Frédéric **DUMOUCHEL**